



COLLÈGE des
PRODUCTEURS



Présentation du label Prix Juste Producteur

par Mayné Bernard



08 novembre 2018

Prix Juste Producteurs

Habay la Neuve



Wallonie



COLLÈGE des
PRODUCTEURS

Qui sommes nous ?

- Le Collège des Producteurs est le lien entre les Producteurs, les pouvoirs publics et les acteurs des filières. Au sein du Collège, les Producteurs peuvent interagir avec les agences publiques, les consommateurs, le secteur de l'agro-alimentaire et de la distribution.
- Le Collège des Producteurs : c'est 11 filières agricoles

1. Le collège des producteurs

Association
Protection
environnement



Associations
professionnelles
distribution



COLLÈGE des
PRODUCTEURS

44
représentants
élus (4/filières)

Associations
professionnelles
agricoles
wallonnes



Experts/thématiques

Associations
citoyens
consommateurs



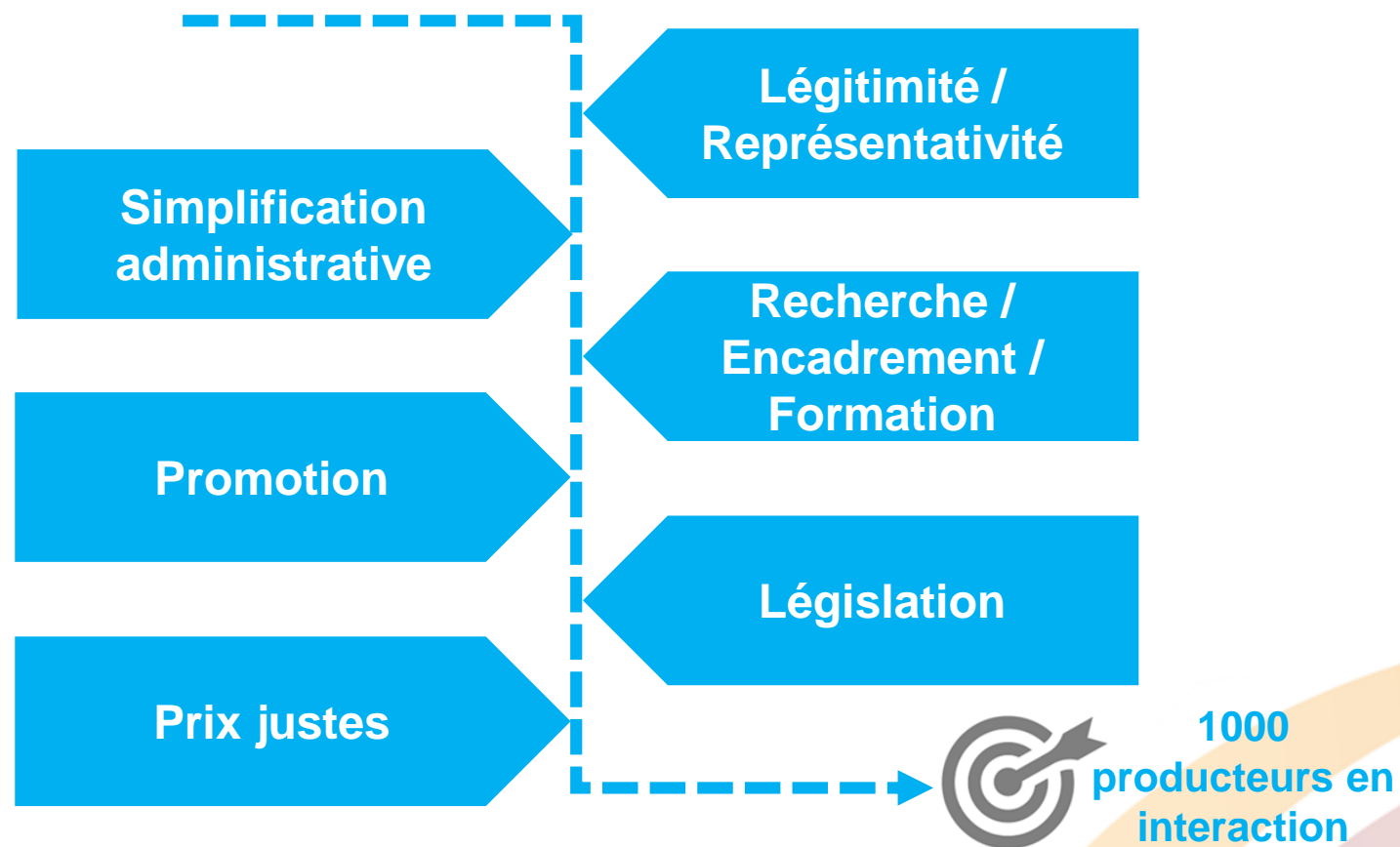
Associations
professionnelles
agro-alimentaires



Société Coopérative
Agricole de la Meuse

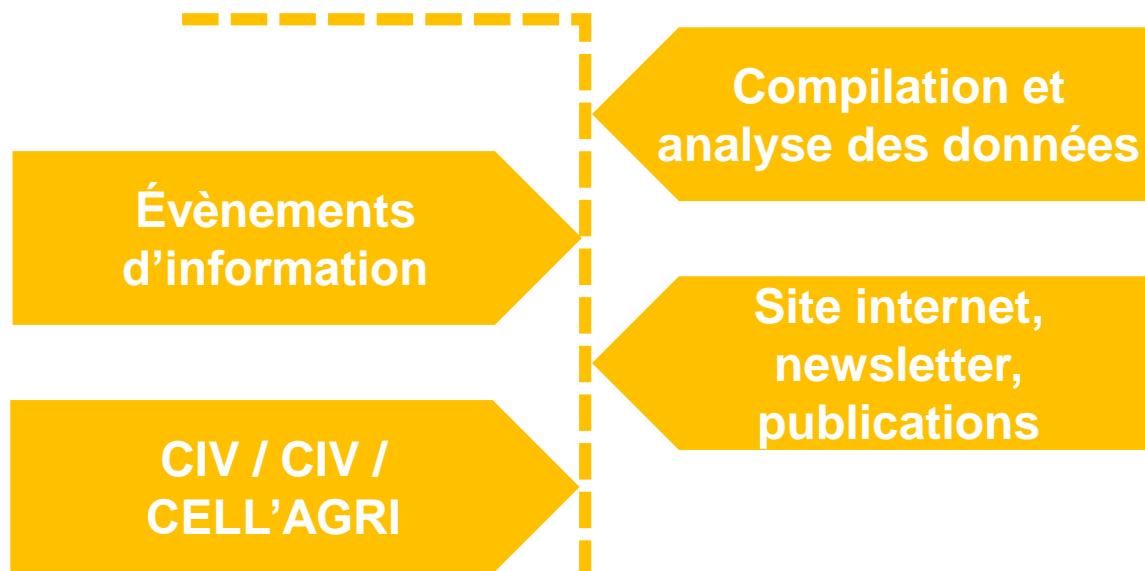
Métier 1

Faire-valoir l'avis des Producteurs



Métier 2

Point relais d'informations filières



Informations « métier » mises en valeur auprès du grand public

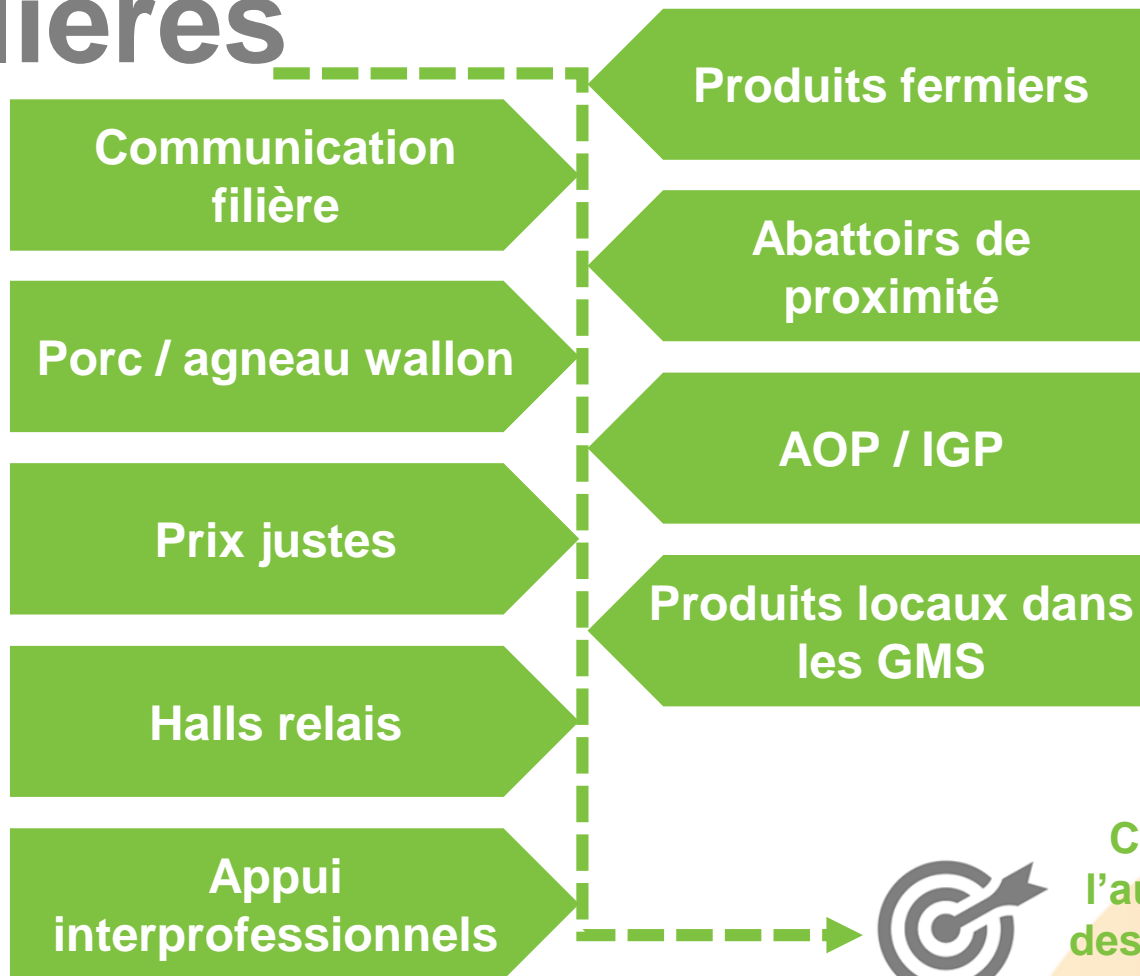
Informations professionnelles pour l'aide à la

décision

Informations objectives sur les

Métier 3

Faciliter des initiatives économiques au sein des filières



Contribuer à l'augmentation des revenus des producteurs

Prix Juste Producteur : Hérésie ou réalité

1. Contexte et réalité
2. Genèse du projet
3. Une enquête conso
4. Naissance du label
5. Des difficultés structurelles
6. En pratique comment faire
7. Le label sur les réseaux
8. Les enjeux liés

DU 8 AU 12 MARS 2017
LE CHOIX MALIN POUR VIVRE BIEN

LEADER PRICE **FRAPPE FORT SUR LES PRIX**

Soit 0,36€ le kg

-40%
59¢

359¢ le fût de 10 kg

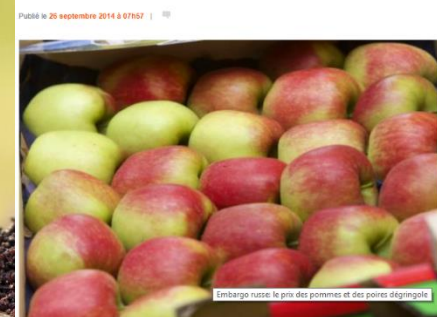
POMME DE TERRE DE CONSOMMATION
Le fût de 10 kg - Catégorie 1
Soit le kg : 0,36€ au lieu de 0,60€

Prix de marché officiels belges Céréales - Bourse de Bruxelles

Prix en €/tonne			Blé panifiable	Blé fourrager	Escourgeon fourrager
2011/36	05-09	11-09	222,00	209,00	207,00
2018/36	03-09	09-09	210,00	206,00	210,00



Embargo russe: le prix des pommes et des poires dégringole



Le prix de vente des pommes et des poires est en chute libre conséquence de l'embargo russe. Il y a trop sur le marché européen ce qui a divisé les prix par deux.

1kg+1kg GRATIS

Foie à la saucisse
variétés au choix
Origine Belgique
4x prix habituel € 747 à € 8,95 le kilo

ACT FOR FOOD
par Carrefour

Nos actions Pourquoi agir ? Nos engagements

ACTE 1
OFFRIR LA MARQUE BIO LA MOINS CHÈRE DE BELGIQUE

LA MARQUE BIO LA MOINS CHÈRE
Avec sa marque Carrefour BIO, Carrefour s'engage à rendre le bio accessible à tous.

DÉCOUVREZ NOTRE ACTION

Prix en €/100 kg de poids carcasse froid, hors TVA			Catégorie A - jeunes taureaux						
année/semaine	du	au	S2	S3	E2	E3	U2	U3	R2
2011/1	03-01	09-01	481,48	443,63	412,91	395,11	342,84	316,18	294,55
2018/1	01-01	07-01	483,78	451,49	440,98	406,65	360,72	340,60	322,80

2. Genèse du projet

- **Assemblée sectorielle de novembre 2016 :**
Les producteurs ont voulu travailler sur la question du « prix »
- **Benchmarking des initiatives « équitables »**
- **Création d'un référentiel cadrant les relations commerciales (75 critères)**
- **Enquête auprès de 1000 consommateurs**
- **Un cahier des charges Prix Juste Producteur**

Postulat de départ :

- *Comment favoriser la reprise en main de la relation commerciale ? Vers plus de confiance et de crédibilité ?*
- *Comment répondre à la question : « Que dois-je acheter ? »*

2. Principaux résultats de l'enquête consommateurs

DEDICATED
research

45 %

45 % des consommateurs ne connaissent pas spontanément le prix d'achat des produits alimentaires

3/4

75 % des consommateurs pensent que les producteurs sont mal rémunérés

40 %

Les consommateurs pensent que les producteurs devraient idéalement toucher 40 % du prix final de vente (réalité < 10 %)

58 %

58 % des consommateurs pensent que la situation peut amener à la fermeture d'exploitations agricoles

2. Principaux résultats de l'enquête consommateurs

DEDICATED
research

91 %

91 % des consommateurs sont demandeurs d'un label « Prix Juste au Producteur »

60 %

48 à 60 % des consommateurs (selon les produits) sont prêts à payer plus cher : 21 % le sont avec certitude

1/4

Le marché potentiel pour le label « Prix Juste au Producteur » serait de 25 %

7 %

Ces consommateurs sont en moyenne prêts à payer 7 % en plus au profit du producteur et 10 % des consommateurs sont prêts à payer 15 à 20 % en plus

3. Le label proprement dit

1. L'accès au label est réservé aux producteurs (individuel ou groupe)
2. Utilisable en CC ou en circuit long
3. L'ASBL SOCOPRO et les gestionnaires mandatés par celle-ci garantissent le caractère confidentiel des infos
4. L'utilisation de la marque « Prix Juste Producteur »
 - Modalités d'utilisation différents des modalités de communication → voir convention
5. Des sanctions sont prévues
 - Allant des mesures temporaires, définitives ou des sanctions financières
6. Respect des règles européenne sur la concurrence.
 - Depuis janvier 2018 l'Europe autorise la caractérisation de la première relation commerciale

Choisir des produits qui portent le label « Prix Juste Producteur », c'est s'assurer que les producteurs eux-mêmes vous affirment qu'ils sont correctement rémunérés pour le produit que vous

3. Parce que les producteurs vous le disent eux-mêmes !



Choisir des produits qui portent le label « Prix Juste Producteur », c'est s'assurer que les producteurs eux-mêmes vous affirment qu'ils sont correctement rémunérés pour le produit que vous achetez.

4. Naissance du Label

Un label qui c

- Les produits des agriculteurs premiers ont le pouvoir de ne pas favoriser les
- Un référentiel guide notre

1-3. EXISTENCE, DESCRIPTION ET IDENTIFICATION DE LA MARQUE, DU PRODUIT ET DES OPÉRATEURS

4. IDENTIFICATION DU GROUPE DES PRODUCTEURS

5. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE DU GROUPE DE PRODUCTEURS

6. ORGANISATION DE LA PRODUCTION AU SEIN DU GROUPE DE PRODUCTEURS

7. POLITIQUE TARIFAIRE CONCERTÉE AU SEIN DU GROUPE DE PRODUCTEURS

8. LE PRIX SE DÉFINIT AU TRAVERS DES COÛTS DE PRODUCTION

9. LE PRIX SE DÉFINIT AU TRAVERS DE LA QUALITÉ

10. DÉLAI DE PAIEMENT COURT

11. UN CONTRAT FORMALISANT LES ACCORDS ENTRE LE PRODUCTEUR ET SON PREMIER ACHETEUR

12. TRAÇABILITÉ DES PRODUITS

13. ORIGINE DES PRODUITS

14. DURÉE DE L'ENGAGEMENT

15. INDÉPENDANCE DES PRODUCTEURS



Le



Le



La



L'indépendance des Producteurs

rciales

rciales entre
ulteurs), et
amment de
ion, tout en
l'agriculture.

4 axes qui



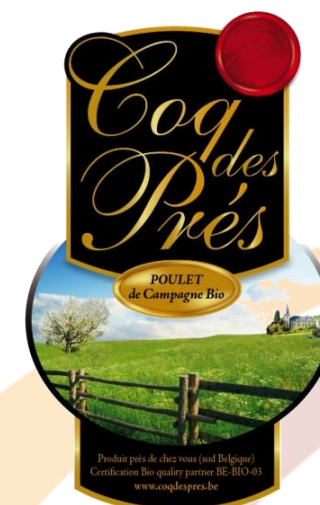
Un système contrôlé

- Le système de certification est géré par l'ASBL SOCOPRO (Service opérationnel du Collège des Producteurs) afin de rendre le service peu coûteux pour les Producteurs.
- En vue de garantir l'impartialité et le professionnalisme de la certification, l'ASBL SOCOPRO est **contrôlée par un OCI (Organe de Certification Indépendant)**.
- Comité d'éthique pour les exceptions



Les premiers produits déjà labellisés « Prix Juste » !

	Individuel	Groupe	Product. touchés
Demande de certif.	26	15	1020
Dossiers traités et en traitement	21	12	930
Dossiers certifiés	12	3	150



5. Des difficultés structurelles... mais pas que

1. La Belgique est un petit marché d'où l'importance des exportations → et donc influence du marché mondial
2. Un libre marché européen
3. Des producteurs qui ignorent leur cout de production
4. Une peur viscérale de la mutualisation des outils
5. Peu ou pas de transparence de certains acteurs sur ces questions
6. Des marges qui ne sont pas équitables le long de la filière
7. Les distributeurs se démarquent uniquement au travers du prix
8. Des agriculteurs qui se placent en tant que consommateur pour fixer leur prix

6. En pratique : comment cela se passe

1. Le ou les producteurs doivent me remettre le formulaire d'adhésion disponible
 - sur le site www.prixjuste.be
 - sur demande
2. Un numéro vous est attribué
3. Un avis de paiement est envoyé

I. FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICATION

I. NATURE DE LA DEMANDE

Cette demande concerne :

- [une](#) demande d'inscription
- [une](#) demande d'audit initial
- [une](#) évolution du champ d'application de la certification
- [un](#) rupture volontaire de la certification
- [une](#) modification des données administratives

+

II. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (ENTREPRISE/PERSONNE PHYSIQUE)

Numéro d'entreprise/Numéro registre national/NISS ⁽¹⁾: _____

6. En pratique : comment cela se passe

1. Je vous recontacte pour fixer un rdv pour vous présenter le label et vérifier l'adéquation de la demande par rapport aux critères.
2. Demande de documents si nécessaire
3. Calcul du cout de production
4. Si l'initiative répond aux critères alors on passe directement au point 5.

Dans le cas contraire 2 possibilités

1. Critère pas adapté

Demande d'exception via le formulaire adéquat

Délibération du Comité d'éthique

5. Signature de la convention

6. Envoi des éléments visuels : étiquettes, logos et la charte graphique, banner mail, descriptif l'exploitation...

2. Si un critère est partiellement pris en compte

Le comité d'éthique prend la décision d'accepter ou non

6. En pratique : comment se passe le contrôle

Le contrôle est fonction de l'activité: soit prévu 1X/an ou 1X tous les 2 ans.

Contrôle ou la date est définie avec le producteur

Le collège assure le contrôle du côté économique → veille documentaire

Passage par un organisme de contrôle pour vérifier la traçabilité des produits (si existant pas de contrôle supplémentaire)

Si pas d'organisme → l'avis de paiement comprendra le coût du contrôle

6. En pratique : le coût du label

Si le producteur fait une demande seul : cotisation annuelle 50€

- a ajouter frais de déplacement
- a ajouter frais du contrôle si rien est prévu
- si multi-produits ou magasin la cotisation peut être augmentée

Pour l'année 2019 : seul 50% des couts sont a charges du demandeur
En 2020 les couts seront à 100% à charge du demandeur

Pour les producteurs en groupe

- le cout est déterminé en fonction du chiffre d'affaire de l'activité

Si on veut être logique : le coût lié au label est un élément a ajouter dans le calcul du cout de production

7. Le label sur les réseaux sociaux

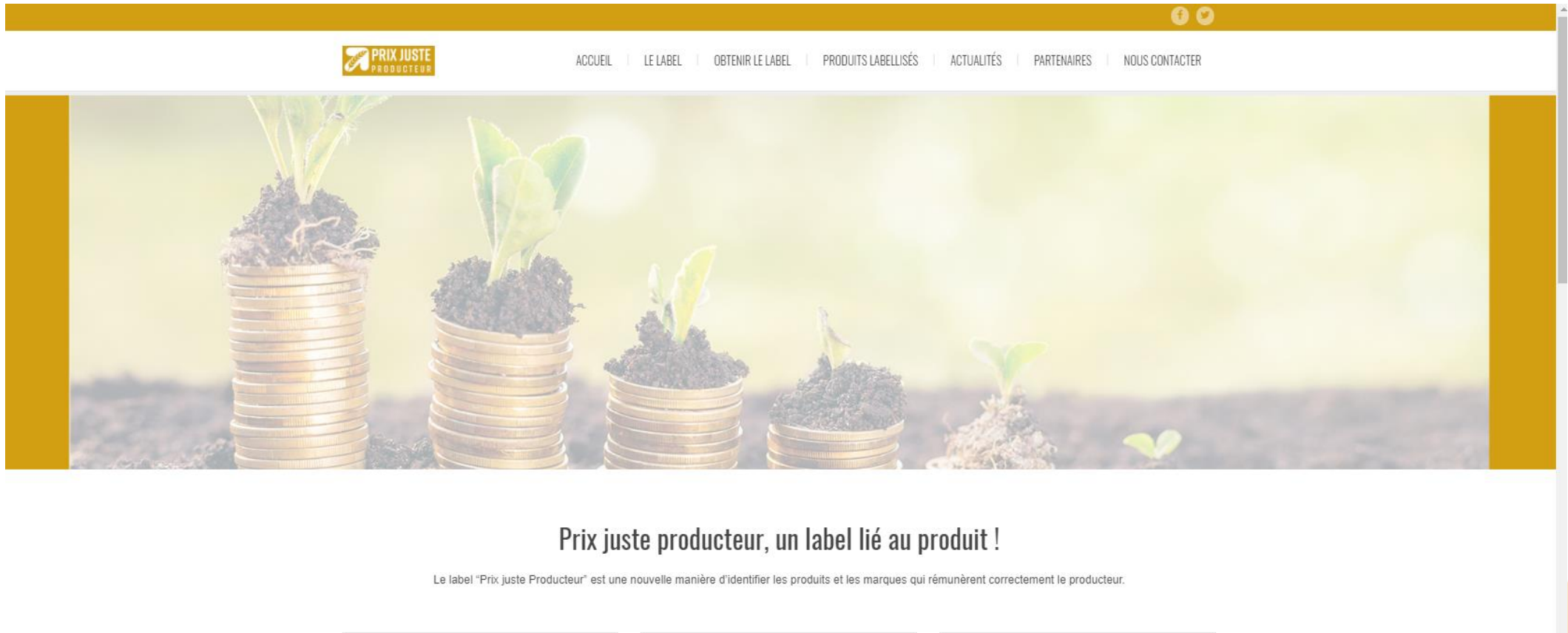


<https://www.facebook.com/Prixjusteproducteur/>



https://twitter.com/prix_juste

www.prixjuste.be




Prix juste producteur, un label lié au produit !

Le label "Prix juste Producteur" est une nouvelle manière d'identifier les produits et les marques qui rémunèrent correctement le producteur.



8. Les enjeux liés à cette question

- 
- Volonté politique d'intégrer des notions équitables ou de juste rémunération
 - Participations aux réunions avec la DGO6 pour l'ajout de clauses dans les marchés publics afin d'intégrer le caractère équitable en lien avec le CC
 - Le Prix Juste comme référence sur le point économique des dossiers issus de la QD.
 - Campagne Carrefour : le BIO le moins cher
 - En contact avec Delhaize : des produits labellisés sont déjà disponibles chez eux.
 - Volonté d'agir sur des production primaire céréales, betteraves, viandes...

Mais pour s'attaquer a ces systèmes, il est évident que le secteur doit se mobiliser derrière cette question...

Merci pour votre attention



PRIX JUSTE
PRODUCTEUR



Par Mayné Bernard

bernard.mayne@collegedesproducteurs.
be

081/240.447